

Projet de programme communal de développement rural de MANHAY

Brève description du projet

<u>Demandeur</u> :	la commune de Manhay
<u>Brève description de la commune</u> :	l'entité, située au nord de la province de Luxembourg, se compose de dix-huit villages et hameaux. Elle compte près de 3.420 habitants pour une superficie estimée à 119,81 km ² .
<u>Auteur du PCDR</u> :	SPRL Lacasse-Monfort
<u>Organisme d'accompagnement</u> :	FRW
<u>Fiches-projets demandées en 1^{ères} conventions-exécutions</u> :	- création de logements intergénérationnels dans le centre du village de Manhay(P1. PM 01) - aménagement du centre de Manhay (P1.PM 03)
<u>Date d'approbation par le Conseil communal du projet</u> :	8 mars 2017

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	21 mars 2017
<u>Référence légale</u> :	article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
<u>Portée de l'avis</u> :	projet de PCDR

AVIS**La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de la commune de Manhay pour une période de validité de dix ans à partir de sa date d'approbation par le Gouvernement wallon.**

Elle estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La CRAT considère que la partie I relative à la description des caractéristiques socio-économiques de la commune est de qualité satisfaisante. Elle relève qu'elle décrit de manière claire, fouillée, cohérente et prospective les caractéristiques du territoire, mais constate toutefois quelques contradictions dans la description de certaines données ainsi que des lacunes en termes de connaissances, de description et d'analyse en matière de biodiversité (description des enjeux liés aux sites Natura 2000...), de sylviculture (nombre d'emplois...), d'agriculture (surface occupée...) et d'analyse territoriale actualisée (projet de privatisation de sentiers communaux dans le bois de Harre...). Cette partie est essentiellement descriptive. La CRAT regrette le manque d'analyse et de diagnostic des différentes informations compilées. Elle apprécie le bilan de l'opération de développement rural précédente et la qualité des documents cartographiques.

La CRAT estime que la partie II du projet relative au processus participatif est de bonne qualité. Elle apprécie le travail de synthèse des desideratas exprimés lors de celui-ci et les différentes démarches, certaines innovantes (panneaux placés le long des routes principales, affiches et articles de presse, site Internet communal, visites de villages organisées par des citoyens, invitation aux enfants distribuées dans leurs mallettes...), mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible tels les associations locales, les agriculteurs, les indépendants, les jeunes, les enfants, des acteurs dotés de connaissances et de compétences locales, le personnel administratif et le collège communal. Elle relève également une excellente participation aux réunions de la CLDR et une bonne co-construction du projet entre les acteurs engagés dans la démarche, les autorités communales, l'administration communale, l'auteur de programme et l'organisme d'accompagnement.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural telle que présentée dans la partie III est de bonne qualité. La stratégie territoriale définie est cohérente, globale et transversale à la lecture des différentes fiches-projets reprises en partie IV et permet de comprendre le fil conducteur de l'opération de développement rural. La CRAT considère toutefois que les objectifs et sous-objectifs de développement retenus par la CLDR ne puisent pas suffisamment leurs racines dans les spécificités locales, ils sont dès lors commun à l'ensemble des territoires ruraux wallons.

La CRAT apprécie la méthodologie d'élaboration de la stratégie en fonction des principes du développement durable et de leurs interactions, la présence d'indicateurs d'évaluation et d'effets multiplicateurs au niveau des objectifs ainsi que la mise en relation de la stratégie avec les principes du développement durable effectuée par Messieurs Laffut et Lex. Cette évaluation, effectuée à mi-parcours, a permis aux membres de la CLDR d'enrichir leur travail sur la stratégie et d'aborder celui sur les fiches-projets avec une réelle prise en compte de cette thématique.

De manière générale, la CRAT salue les dynamiques partenariales enclenchées par les acteurs locaux depuis plusieurs années (Maisons du tourisme, Contrats de rivière,

GAL Pays de l'Ourthe, Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne, projets LIFE...), mais pose la question, à l'échelle sous-régionale, de leur articulation et des actions entreprises dans une perspective de développement rural durable.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie IV du document, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité. Elles sont suffisamment abouties, particulièrement en ce qui concerne les fiches-projets reprises dans le lot 1 : origine de la demande, description et justification suffisante des projets, liens avec les objectifs de développement, estimation détaillée des coûts et recherche des sources de financement, contribution au développement durable, indicateurs d'évaluation...

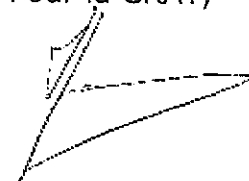
S'inscrivant dans une vision transversale, elles répondent à certaines faiblesses identifiées dans les parties I et II et tentent d'apporter une réponse globale aux enjeux de développement. Elles sont susceptibles de créer, voire d'amplifier la dynamique locale déjà existante, comme en témoigne la création d'un centre médical de proximité et d'une plateforme interservices au sein de l'administration communale, la politique communale d'achat de terrains à Odeigne et d'équipements en faveur de l'installation des jeunes et la réalisation d'un plan communal de mobilité. Dans ce cadre, la CRAT tient à souligner la mise en place d'actions de soutien à la participation citoyenne et aux projets de dimension collective (budget participatif), ce qui traduit le volontarisme et le dynamisme de la commune. Elle regrette toutefois le manque d'ambition en matière de biodiversité.

La CRAT met en exergue la variété des fiches-projets tant matérielles qu'immatérielles reprises dans les lots 1, 2 et 3 ainsi que le caractère innovant pour certaines d'entre elles (création de services d'aide pour permettre aux aînés de rester à domicile, de places d'accueil pour les personnes âgées dépendantes dans des structures adaptées, d'un système d'échange local, d'un réseau de chaleur, intégration d'une réflexion systématique sur les critères de développement durable, sensibilisation du monde scolaire aux enjeux du futur...). La CRAT s'étonne toutefois que la fiche-projet 'Réalisation d'un master plan du centre de Manhay soit classée dans le lot 2. Celle-ci pourrait être réalisée plus rapidement vu l'activation du projet d'aménagement prévu en lot 1.

Quant à la partie V relative au tableau récapitulatif, la CRAT estime qu'elle est de qualité satisfaisante. Celui-ci comprend les fiches-projets reprises dans les lots 1, 2 et 3 avec la mention des objectifs de développement, les sources de financement (fiches-projets reprises en lot 1), la distinction entre les fiches-projets matérielles et immatérielles, leur localisation spatiale et temporelle. La CRAT regrette toutefois l'absence de mention de(s) porteur(s) de projet et des projets repris dans le lot 0.

Relativement aux fiches-projets demandées en 1^{ères} conventions-exécutions, à savoir la création de logements intergénérationnels dans le centre du village de Manhay (P1. PM 01) et l'aménagement du centre de Manhay (P1.PM 03), la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité et justifiées.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président.